

Info CGSLB

Accord historique : le gouvernement injecte 1 milliard € dans les secteurs fédéraux de la santé!

Avec cet accord, nous réécrivons l'histoire. Cette dernière crise a mis en évidence la nécessité de disposer d'un personnel en suffisance et de qualité dans le secteur des soins de santé. Sans tous ces professionnels, nous n'aurions jamais pu contrôler cette pandémie... Ils méritent plus que du respect !

Le gouvernement fédéral a enfin traduit cet effort en un investissement structurel d'un milliard d'euros.

La CGSLB est satisfaite de ce résultat et soutient la proposition des ministres qui ont mené les négociations.

Après approbation par toutes les organisations, cet accord sera présenté à l'ensemble du gouvernement, puis au Parlement. Cela devrait permettre d'obtenir la garantie politique que les moyens budgétaires nécessaires seront également fournis par le nouveau gouvernement afin de mettre en œuvre cet accord intégralement. Chaque mesure devra ensuite être transposée en convention collective.

Mesures prévues dans l'accord social

Amélioration des échelles salariales : 500 millions €

- Mise en œuvre complète des échelles salariales d'IFIC à 100 % sur la période 2021-2022, avec discussion des propositions d'amélioration au sein d'un groupe de travail entre les partenaires sociaux et le gouvernement.
- Fusion de la prime d'attractivité et de la prime de fin d'année et augmentation de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année avec l'objectif final de parvenir à un treizième mois.

Amélioration des conditions de travail : 100 millions €

Afin de rendre le travail dans le secteur des soins de santé tenable et d'en améliorer l'attractivité, les mesures suivantes sont proposées :

- Droit annuel à 3 semaines de congé consécutives.
- Droit à la formation individuelle.
- Droit à la formation pour les représentants des travailleurs.
- Droit à des contrats de travail plus stables et de meilleure qualité pour les travailleurs à temps partiel.
- Initiatives pour la prévention et la lutte contre le « burn out ».
- Analyse de mesures visant à prévenir les « fuites » de personnel et à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Nouveaux personnels : 400 millions €

Le Fonds « blouses blanches » servira à :

- « Fournir des mains » supplémentaires pour la prise en charge des patients (1 ETP par service, extension des équipes mobiles).
- Attirer de nouveaux travailleurs en dehors du secteur et soutenir les parcours de formation qualifiante.

Autres mesures :

- Mesures de fin de carrière (reconnaissance des métiers lourds).
- Augmenter le deuxième pilier de pension.
- Travailler en toute sécurité avec suffisamment de matériel en stock.

Votre liberté, votre voix

